

Nu- méro tarifaire		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
9950-1	Raisins de Corinthe, secs..... la livre	En fr.	3.6 c.	4 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1969, la livre	En fr.	3.2 c.	4 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970, la livre	En fr.	2.8 c.	4 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971, la livre	En fr.	2.4 c.	4 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972, la livre	En fr.	2.0 c.	4 c.
	Lorsqu'ils sont en paquets de deux livres ou moins, le poids imposable doit comprendre le poids des récipients.			
10200-1	Limons.....	En fr.	En fr.	15 p.c.
10500-1	Pulpe de fruits, avec du sucre ou non, n.d., et fruits broyés..... la livre	1½ c.	1½ c.	3 c.
10520-1	Cerises conservées au gaz sulfureux ou en saumure, non embouteillées.....	10 p.c.	14½ p.c.	30 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1969	10 p.c.	14 p.c.	30 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970	10 p.c.	13½ p.c.	30 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971	10 p.c.	13 p.c.	30 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972	10 p.c.	12½ p.c.	30 p.c.
10525-1	Fruits et noix marinés ou conservés dans le sel, la saumure, l'huile, ou de toute autre manière, n.d.....	19½ p.c.	23½ p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1969	19½ p.c.	22 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970	19½ p.c.	20½ p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971	18 p.c.	18 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972	17½ p.c.	17½ p.c.	35 p.c.
10535-1	Fruits et écorces, au candi, glacés, confits ou asséchés; cerises et autres fruits à saveur de crème de menthe, de marasquin ou autre.....	19 p.c.	23 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1969	18 p.c.	21 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970	17 p.c.	19 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971	15 p.c.	17 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972	15 p.c.	15 p.c.	35 p.c.
10540-1	Oranges, pamplemousses ou citrons, tranchés ou réduits en pulpe, avec ou sans admixtion d'anti- putrides.....	En fr.	4 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1969	En fr.	3 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970	En fr.	2 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971	En fr.	1 p.c.	35 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972	En fr.	En fr.	35 p.c.
10545-1	Gingembre confit.....	17½ p.c.	17½ p.c.	35 p.c.
10550-1	Pastèques à confire (<i>zucca melons</i>), pelées ou tranchées, conservées au gaz sulfureux ou en saumure, devant entrer dans des produits canadiens.....	5 p.c.	5 p.c.	35 p.c.
10555-1	Ananas à la menthe, préparés, dans des boîtes hermé- tiques ou d'autres récipients hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids des récipients la livre	En fr.	1.0 c.	5 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970, la livre	En fr.	0.8 c.	5 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971, la livre	En fr.	0.4 c.	5 c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972, la livre	En fr.	En fr.	5 c.

Fruits préparés, dans des boîtes hermétiques ou
d'autres récipients hermétiques, le poids im-
posable devant comprendre le poids des récipients: